

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 27 AVRIL 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 32  
 Pouvoirs : 14  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

21 avril 2023

**Numéro :**

D20230427\_107

**Objet :**

Convention d'animation WATTY – avenant de prolongation pour l'année scolaire 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le 27 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	P. POTTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	JM. GAUTHIER
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	S. GAUTIER
	Marie Anne	ROUX		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Depuis 2 ans, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Dombes et la société ECOCO2, les écoles primaires du territoire peuvent bénéficier, si elles le souhaitent et aux frais de la CCD, de l'intervention d'un animateur pour sensibiliser les jeunes élèves aux économies d'énergie. Le but de ce programme est de rendre les élèves acteurs de la transition écologique, à l'école et à la maison.

Pour chaque classe sensibilisée, ce programme prévoit 3 ateliers de sensibilisation de 1h30, auxquels viennent se greffer quelques activités complémentaires, notamment la participation à un concours national d'expression artistique.

Il est important de préciser qu'ECOCO2 s'appuie sur les acteurs locaux pour mener à bien ces animations. En ce qui nous concerne, les interventions sont assurées par un animateur de la SPL ALEC AIN, ce qui contribue à renforcer l'activité d'une SPL dans laquelle nous sommes actionnaires.

Pour l'année 2021-2022 (lancement du dispositif), 13 écoles ont pu bénéficier du programme WATTY, pour un total de 26 classes.

Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont 18 écoles et 40 classes qui ont choisi de recourir à ces animations.

La convention de partenariat arrive à échéance à la fin de cette année scolaire. Dans la mesure où ce programme est très apprécié par les personnels enseignants qui ont pu le pratiquer, et puisqu'il reste encore des écoles et des classes qui n'y ont pas eu recours, il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger la convention pour une durée d'un an et un potentiel de 40 classes maximum.

L'avenant proposé à la signature reconduira la convention dans les mêmes termes, notamment financiers. Les interventions continueront de bénéficier d'une importante contribution du dispositif C2E (certificats d'économies d'énergie), et le reste à charge pour la collectivité sera de 255 €/classe, pour les 3 interventions réunies.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la signature de l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la société ECOCO2 pour l'année scolaire 2023-2024,
- De fixer à 40 le nombre de classes à intégrer dans le dispositif l'année prochaine,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le présent avenant et tout autre document qui s'y rapportera.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** la signature de l'avenant de prolongation de la convention de partenariat avec la société ECOCO2 pour l'année scolaire 2023-2024,
- **De fixer** à 40 le nombre de classes à intégrer dans le dispositif l'année prochaine,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le présent avenant et tout autre document qui s'y rapportera.

Ainsi fait et délibéré, le 27 avril 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS



## **AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY 2023-2024**

L'Avenant est passé entre :

La société Eco CO<sub>2</sub>, SAS au capital de 398 640 €, dont le siège social est situé au 3 bis rue du Docteur Foucault 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 511 644 601, représentée par Eco CO<sub>2</sub> Venture en sa qualité de Président, elle-même représentée par Isabelle SENN ZILBERBERG, en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désignée « Eco CO<sub>2</sub> »,

**D'une part,**

**Et**

La Communauté de communes de la Dombes, située au 100 Avenue Maréchal Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne, dont le numéro SIRET est 240 100 875 00105, représentée par Isabelle DUBOIS en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désignée « la Collectivité »,

**D'autre part,**

Ci-après désignées individuellement « Partie » ou conjointement les « Parties »

### **Préambule :**

Les Parties ayant conclu une convention de partenariat relative au déploiement du programme Watty (ci-après désigné par « le Programme ») en date du 06/01/2022, elles sont convenues de conclure le présent avenant afin d'y intégrer aux articles 1.1, 6 et 7 et en Annexes 2 et 3 :

- Le renouvellement d'une année scolaire supplémentaire.
- Le tableau de financement ainsi que le devis correspondant à ce périmètre.

Les Parties conviennent que toute disposition de la convention initiale non expressément modifiée par le présent avenant continue de régir les rapports entre les Parties.

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1.1 – Objet**

Le déploiement du Programme est envisagé pour l'année 2023-2024 sur les écoles primaires du territoire de la Collectivité participant au Programme, pendant le temps scolaire.

#### **Article 6 – Durée**

Elle prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2023-2024.

#### **Article 7 - Périmètre d'intervention et modalités de déploiement**

Le Programme sera déployé pour l'année scolaire 2023-2024 sur les écoles primaires du territoire de la Collectivité, selon le périmètre indiqué en Annexe 2.

Il est expressément entendu par les Parties que ce périmètre ne pourra pas faire l'objet d'un ajustement de la liste des écoles et ou des classes concernées. Aucun avenant ne pourra être conclu concernant ledit périmètre.

#### **Annexe 2 : Périmètre d'intervention et tableau de financement**

Le programme Watty à l'école sera déployé, pour l'année scolaire 2023-2024, tel que mentionné à l'Article 1, dans 40 classes et 20 écoles de la Communauté de communes de la Dombes.

Tableau de financement :



Eco CO2  
3 bis rue du docteur Foucault  
92000 Nanterre  
Chargé d'affaire Maxime LAURENT

Collectivité

**Simulation budgétaire\***

	Année 2023-2024
Nombre d'écoles	20
Nombre de classes	40

Budget valable pour un minimum de 2 classes par école en moyenne

	Prix unitaire classe HT	Total HT	Total TTC
Prix total programme	1 109 €	44 360 €	53 232 €
Part CEE	854 €	34 160 €	40 992 €
Reste à charge	255 €	10 200 €	12 240 €

\* Cette simulation budgétaire présentée à titre purement indicatif et ne saurait constituer un engagement contractuel de la part d'Eco CO2

**Annexe 3 : Devis**

(devis joint ci-dessous)

Le présent Avenant engage les Parties à la date de leur signature.

Les Parties conviennent expressément qu'elles accordent au présent Avenant, signé par voie électronique, une force probante équivalente à un contrat signé manuscritement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Eco CO2 Venture**  
3 bis rue du Docteur Foucault  
92000 NANTERRE  
Tél. 09 72 59 04 78  
RCS NANTERRE 899 634 000

**Pour Eco CO2**  
**Le Président**  
**Eco CO2 Venture**  
*Elle-même représentée par*  
**La Directrice Générale**  
**Isabelle SENN ZILBERBERG**

**Pour la Collectivité**  
**La Présidente**  
**Isabelle DUBOIS**

## Annexe 3 : Devis



## DEVIS

N° : DEC1801194

Date : 17/04/2023

N° client : CLTEC00696

Devis valable jusqu'au  
16/06/2023

### Communauté de Communes de la Dombes

100 avenue Maréchal Foch  
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Réf. : WATTY

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<b>Déploiement programme Watty à l'école (renouvellement 1 an)</b>				
Part hors CEE du financement du déploiement du programme Watty à l'école (1 an) dans le cadre de la Convention Eco CO2 - Communauté de communes de la Dombes - WATP5_192_01 / Avenant 2				
Année scolaire 2023-2024 ; 40 classes				
	40,00	255,00 €	10 200,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	10 200,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	2 040,00 €
Normale	10 200,00 €	20,00%	2 040,00 €	<b>Total TTC</b>	<b>12 240,00 €</b>
<b>Règlement</b>	Virement				Acompte demandé 100,00 %
<b>Echéance(s)</b>	Acompte de 4 896,00 € au 15/01/2024				Soit 12 240,00 €
				Acompte de 7 344,00 € au 15/05/2024	

**Bon pour accord**

Date et signature

### Coordonnées bancaires

**Nom** BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS WATTY-MOBY  
**IBAN** FR7610207003312321341171706  
**BIC** CCBPFRPPMTG

Le montant total s'élève à douze mille deux cent quarante euros